

Réalisation d'un Agenda 21 - Adhésion au Comité 21 - Journée Mondiale de l'Alimentation

M. ALAUZET, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :

A - Réalisation d'un Agenda 21 - Adhésion au Comité 21

La Ville a souhaité s'engager dans la construction d'un Agenda 21. L'adhésion au Comité 21 marque le lancement officiel de l'opération.

Les explications qui suivent permettront à chacun de mieux comprendre cette démarche nouvelle qui s'inscrit dans l'objectif d'un développement durable.

1) Qu'est-ce que l'Agenda 21

Définition

L'Agenda 21, comme XXI^{ème} siècle, est avant tout l'affirmation d'une volonté collective à long terme, élaborée à travers une large réflexion et un large débat, et qui fixe une stratégie de développement durable sur un territoire donné.

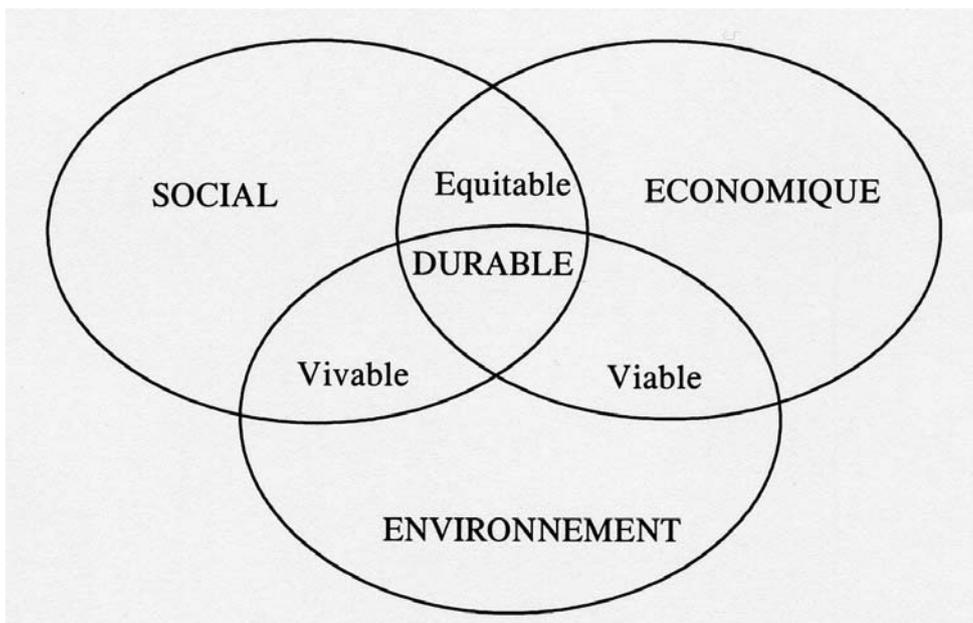
Contexte

La réalisation d'un Agenda 21 s'inscrit dans la continuité du sommet de la terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992. A cette occasion, les Nations Unies ont exprimé un certain nombre de recommandations en direction des collectivités locales sous la forme d'un «Agenda 21». Les Agendas 21 locaux constituent la déclinaison locale du développement durable, aboutissement d'une lente prise de conscience amorcée il y a une trentaine d'année, au cours des années 70.

Les villes d'Europe du Nord sont nombreuses à s'être engagées dans cette voie. Les villes françaises semblent vouloir s'y atteler à leur tour. Besançon, «Ville verte » va naturellement s'inscrire dans cette démarche.

Le développement durable

Le développement durable se définit comme un processus de développement ou d'évolution qui permet de répondre aux besoins des personnes sans compromettre ceux des générations futures. En ce sens, il préconise de concilier les notions de développement économique, d'équité sociale et de protection de l'environnement (cf. schéma) et inscrit la transversalité comme une méthode incontournable. Selon ces principes, la protection de l'environnement ne peut être considérée isolément mais doit faire partie intégrante du processus de développement. Elle est conditionnée à la lutte contre la pauvreté (solidarité), au Nord comme au Sud, et au niveau qui convient (subsidiarité) et en particulier au niveau local. La solidarité entre les générations impose une vision de long terme et s'étend à la lutte contre les exclusions au niveau international comme au niveau local. Enfin, et surtout, le développement durable inscrit la participation des citoyens comme le pivot du système, sur la base d'un processus démocratique que les anglo-saxons nomment nouvelle «gouvernance».



Participation - précaution - transversalité - globalité - long terme - subsidiarité

2) Comment construire un Agenda 21

Contexte

L'Agenda 21 exige la prise en compte du contexte international (textes fondateurs : «déclaration de RIO» et conventions internationales - Schéma de Développement de l'Espace Communautaire : SDEC), national (LOADDT, Schémas de services Collectifs, loi SRU), régional (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire), des documents prospectifs (SDAB) et des expérimentations bisontines (projet de maison Haute Qualité Environnementale (HQE) à Velotte, etc.).

Enjeux

L'Agenda 21 s'inscrit dans la perspective d'un certain nombre d'enjeux :

- inscrire le développement durable dans les actions et dans les projets publics ou privés avec une rationalisation des impacts et des coûts,
- permettre la compréhension et l'appropriation du développement durable par les habitants et l'ensemble des acteurs,
- susciter une participation citoyenne pour un développement durable et la construction de la ville de demain, en ouvrant le champ des alternatives, en évitant les recettes toutes faites, en favorisant la créativité,
- renforcer l'identité et le rayonnement de Besançon ville verte,
- faire émerger un pôle économique, touristique et culturel autour du développement durable et des activités nouvelles (formation, recherche, entreprise, loisirs, sport, culture, environnement), qui associe responsabilité et modernité,
- répondre avec équité aux besoins des populations d'ici et d'ailleurs.

Portée

L'Agenda 21 se fixe trois objectifs principaux :

1) La réalisation d'une charte qui contribuera à l'évolution des documents prospectifs : Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine (SDAB) et futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan des Déplacements Urbains (PDU), Schéma d'Orientation pour le Commerce et l'Artisanat (SOCA), charte de «Pays», etc.

2) L'intervention dans les projets habituels de la Ville avec le filtre du développement durable (Haute Qualité Environnementale (HQE) etc.).

3) Le montage d'actions spécifiques centrées essentiellement sur la pédagogie et la participation (cf. participation de la Ville aux Journées Mondiales de l'Alimentation).

L'Agenda 21 se positionne comme un cadre de réflexion ouvert qui favorise l'émergence de propositions qui permettront des évolutions toujours basées sur la négociation. Si l'Agenda 21 peut initier des politiques, ou permettre d'accompagner, de finaliser ou d'évaluer des projets, il peut, asymétriquement et dans une relation permanente d'interaction, se nourrir de projets déjà réalisés ou en cours (ex : maison de quartier de Velotte HQE).

L'Agenda 21 de la Ville de Besançon devra également s'articuler avec un projet d'Agenda 21 de l'Agglomération dans la perspective du futur «Pays» de Besançon.

Méthode

La réalisation d'un Agenda 21 repose sur un processus interactif qui doit permettre à chacun (élus, personnel municipal, acteurs, population) d'intervenir. Son intérêt sera directement lié au degré de participation des acteurs et des habitants.

Outil

Au-delà des structures existantes qui souhaiteront participer au travail, il est envisagé la mise en place d'un dispositif qui permette une intégration à chaque niveau, politique, technique et citoyen avec :

- un comité de pilotage politique sous la responsabilité du Maire,
- une mission interservices qui assure la transversalité nécessaire,
- un conseil local du développement durable qui mette en scène l'ensemble des acteurs à l'échelle de l'agglomération et du futur «Pays».

* * *

Le Comité 21

Le Comité français pour l'environnement et le développement durable, est une association loi 1901, née en 1995 dans la droite ligne des engagements de Rio, pour contribuer à l'ancrage en France du développement durable.

Le Comité 21 réunit aujourd'hui 250 adhérents, répartis en quatre collèges : entreprises, collectivités, associations, établissements publics et médias. C'est cette diversité des acteurs et cette représentation de la société civile française qui constituent la force principale de l'association et qui permet d'engager des programmes d'actions, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, pour le développement durable.

L'action du Comité 21 est construite sur cette transversalité. Elle se décompose schématiquement en quatre axes d'intervention :

1 - l'échange entre les acteurs : en particulier, dans le cadre des petits-déjeuners débats organisés chaque mois et qui permet aux adhérents de dialoguer avec des acteurs institutionnels, économiques, scientifiques : ministres, dirigeants d'entreprises et d'associations, élus, experts,

2 - les programmes d'actions, qui contribuent à l'avancée concrète des politiques du développement durable par la production d'outils méthodologiques ; ces programmes d'action sont définis en concertation avec le Conseil d'administration et conduits dans le cadre de groupes de pilotage réunissant des représentants des quatre collèges,

3 - les consultations des adhérents, qui permettent d'identifier les bonnes pratiques et d'élaborer des recommandations,

4 - les supports d'information et d'échanges : la lettre Infos 21, le site général et les deux sites thématiques : Cités 21 (ancrage du développement durable dans les territoires) et Entreprises 21 (dimensions économiques du développement durable).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'engager le processus de réalisation d'un Agenda 21 à Besançon,
- d'adhérer au comité 21.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2001 se monte à 10 000 F (1 524,50 €) qui sera prélevé sur le chapitre 92.020/6281.00200 abondé par un transfert de 10 000 F du chapitre des dépenses imprévues (938) du budget primitif 2001.

B - Journée Mondiale de l'Alimentation

La Ville de Besançon souhaite soutenir la campagne pour le droit à la sécurité alimentaire en apportant sa contribution financière et matérielle à l'organisation d'un certain nombre de manifestations organisées dans le cadre la campagne pour le droit à la sécurité alimentaire partout, pour tous «ALIMENTERRE» (du 9 au 20 octobre 2001) et plus particulièrement lors de «LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION» qui se déroulera le 16 octobre.

La «campagne pour le droit à la sécurité alimentaire partout, pour tous» est une campagne nationale initiée en 2000 par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Alimentation (16 octobre).

Elle mobilise, au niveau national et local, une soixantaine d'organisations regroupant des acteurs de diverses natures.

Les organisations impliquées localement sont : RéCiDev (Réseau Citoyenneté Développement), les Jardins de Cocagne, la Confédération Paysanne, la Fédération Doubs Nature Environnement, le Collectif Saône et Doubs Vivants, l'association Au-dessous du Volcan, ATTAC Besançon et la Librairie Les Sandales d'Empédocle.

Les thèmes et la problématique de cette manifestation :

En France et en Europe, la question de la qualité des aliments est devenue un problème de société. Dans le même temps, chaque année, des centaines de milliers de personnes doivent recourir aux aides alimentaires pour échapper à la malnutrition.

Pour les initiateurs de la campagne «Sécurité Alimentaire Partout et Pour Tous», il apparaît clairement que l'insécurité alimentaire, au Sud comme au Nord, constitue les deux faces d'une même crise, celle des modèles de production, de l'échange et de l'accès aux biens alimentaires.

Face à cette crise, seule une mobilisation citoyenne élargie, fruit d'un dialogue fructueux entre organisations professionnelles agricoles, consommateurs et secteur associatif, peut favoriser l'élaboration de propositions pour une autre régulation.

Ainsi, cette campagne vise à mobiliser un ensemble d'acteurs concernés par la sécurité alimentaire.

Les trois composantes de la Journée Mondiale de l'Alimentation (JMA) proposées par le collectif d'associations et qu'il vous est demandé de soutenir sont les suivantes :*1) Marché alimentaire et solidaire : les Cuisines d'ailleurs*

Une journée de sensibilisation aura lieu le **samedi 13 octobre** au centre-ville de Besançon toute la journée. Un marché de produits issus de «circuits courts» de fermiers locaux et du commerce équitable avec les Pays du Sud sera organisé sur la Place du Huit Septembre. Un buffet de restauration rapide (plats cuisinés, beignets, boissons du Sud...) sera tenu sur ce même site sous une tente. La composition des plats permettra d'aborder la question des modes de production et de commercialisation des produits alimentaires.

Afin de rendre cette journée conviviale et d'interpeller les passants, une troupe de théâtre (Association régionale pour le théâtre et l'improvisation) interviendra pendant toute la journée à l'aide de jeux de scènes, impostures, etc.

Une exposition photographique «Images de l'alimentation au Sud», réalisée par l'IRD (ex. ORSTOM) sera également visible à la médiathèque Pierre Bayle du 9 au 18 octobre.

2) Soirée-débat : les Tables du monde

Le **mardi 16 octobre**, jour de la JMA, une conférence à la Faculté de Médecine sur le thème de la sécurité alimentaire partout et pour tous : «De la terre à nos assiettes, quelle sécurité ?» sera animée M. Jean-Marie PELT, botaniste, écrivain, directeur du centre européen d'écologie.

3) Repas solidaires dans les restaurations scolaires et colloques scolaires

Le **mardi 16 octobre** sera également l'occasion de proposer dans toutes les cantines scolaires de Besançon un «déjeuner solidaire» avec des produits issus de circuits courts proposés par des paysans de la région et d'autres provenant du commerce équitable.

Des animations en direction des plus jeunes auront lieu dans les maisons de quartiers et centres de loisirs, les établissements scolaires demandeurs afin d'informer et d'engager un travail pédagogique sur le droit à la sécurité alimentaire, partout et pour tous (subvention contrat de ville déjà validée).

L'événement JMA 2001 est relayé par une campagne médiatique, au niveau national et local (affiches et dépliants annonçant les actions mises en place localement par les organisateurs de la JMA). Le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) se charge notamment d'imprimer tous les documents de communication (affiches, dépliants, programmes, dossiers de presse et grand public, dossiers pédagogiques) ainsi que de fournir un certain nombre d'outils pédagogiques.

4 000 dépliants/programmes et 900 affiches seront ainsi diffusés sur Besançon ainsi que des dossiers d'information pour tous les participants aux animations et aux organisations professionnelles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal que la Ville de Besançon participe à cette journée et apporte les prestations suivantes :

* *Aide technique*

- organisation du marché place du Huit Septembre : eau, électricité, tables et bancs,
- mise à disposition d'espaces publicitaires (sucettes Decaux) du 7 au 19 octobre 2001, communication par le biais de BVV, des panneaux électroniques, du site Internet de la Ville,
- partenariat avec la Médiathèque Pierre Bayle pour proposer au public une exposition photo sur l'alimentation dans le monde + présentoirs d'ouvrages.

* *Aide financière*

Une subvention exceptionnelle de 7 000 F (1 067,14 €) serait versée pour l'ensemble des actions à mener. Ce forfait inclut une participation de la Ville pour trois actions :

- 3 000 F pour permettre une réduction du montant du billet d'entrée à la conférence à 20 F au lieu de 30 F (300 personnes x 10 F). Le coût de l'intervention du conférencier étant très élevé, seule une intervention de la Ville permet de baisser le prix du billet d'entrée, ouvrant ainsi cette conférence à un plus large public (étudiant, sans emplois...),
- 2 000 F pour la participation aux frais à engager auprès de la troupe de théâtre pour l'animation grand public du 13 octobre,
- 2 000 F correspondant au coût des documents d'information destinés aux parents des élèves fréquentant les cantines scolaires le 16 octobre.

Il convient de signaler que le surcoût du repas solidaire distribué le 16 octobre dans les restaurants scolaires se situe aux environs de 10 000 F (2,50 F x 4 000 repas), somme prise en charge sur les crédits du Service Enseignement.

Cette subvention exceptionnelle de 7 000 F à l'Association RECIDEV sera imputée sur les crédits ouverts au budget 2001 sur l'imputation 92.524/6574.20500 abondée par un transfert de même montant du chapitre des dépenses imprévues (938) du budget primitif 2001.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

«**M. Eric ALAUZET** : C'est la première fois qu'on aborde ce sujet à Besançon, donc je pense que ça mérite quelques échanges entre nous. Je peux d'ailleurs vous signaler que nous avons organisé une réunion d'information à laquelle participera la Présidente du Comité 21, association à laquelle nous allons adhérer, qui viendra discuter avec nous, l'ensemble des élus majorité, opposition, des personnels des services également pour qu'on essaie de comprendre tous ensemble ce qu'est cet Agenda 21, ce qu'est ce développement durable puisque c'est des notions qui commencent à émerger mais qui sont assez complexes et pas toujours faciles à appréhender. Donc si vous le permettez, je vais prendre un tout petit peu de temps pour essayer de vous expliquer la démarche.

D'abord le contexte : il y a certaines choses qui évoqueront un certain sens en vous, Rio 1992, vous vous souvenez certainement du sommet de la terre, l'ensemble des pays de la communauté internationale se réunissent et prennent conscience des dégradations qui menacent la planète. 80 % d'énergie consommée par 20 % des habitants, plus de pétrole dans 70 ans, l'écart de richesses croissant entre les pays pauvres et les pays riches, en un siècle on est passé de 1 pour 2 à 1 pour 50, problème de sécurité alimentaire, la déforestation, les catastrophes climatiques -même si on n'est pas assuré du lien avec le réchauffement climatique, la présomption est forte- les écotaxes dont on parle beaucoup qui sont remises à un peu plus tard, la submersion de certains territoires dans le monde et en particulier les pays les plus pauvres. Voilà le contexte. A partir de là, une prise de conscience planétaire s'est mise en marche, ça a pris 30 ans mais on y arrive, essentiellement sur la question du réchauffement et du changement climatiques, ce qui est un petit peu différent, des menaces sur la biodiversité et des menaces sur la déforestation. 153 pays se sont retrouvés à Rio. L'analyse qu'ils ont faite est claire, le réchauffement climatique est lié aux émissions de gaz à effet de serre et pour 90 % au gaz carbonique, au CO₂, du fait des activités humaines pour l'essentiel, les transports, l'industrie, l'agriculture, d'où les questionnements immédiats sur nos modes de développement, l'urbanisme, l'habitat, la production, les consommations, l'économie, etc.

A partir de là, les Nations Unies se sont mises d'accord sur une convention qu'on a appelée la convention de Rio qui officialisait le concept de développement durable qui se veut un point d'intersection entre le nécessaire développement économique et la recherche permanente de solidarité et de l'équité sociale et enfin la préservation de l'environnement. Cela a été décliné sous forme d'un Agenda 21 qui est un texte officiel, 21 comme XXI^{ème} Siècle, l'enjeu du XXI^{ème} Siècle qui s'est traduit dans l'article 28 par une incitation. Il y est mentionné la nécessité pour les collectivités locales de s'impliquer dans la réalisation des objectifs du développement durable en mettant en oeuvre des chartes de développement durable appelées Agenda 21 locaux.

Une traduction complète a été décidée à Kyoto en 1998 à travers laquelle les Etats s'engageaient à réduire l'émission des gaz à effet de serre de 5 % sur l'ensemble de la planète, les déclinaisons locales pouvant varier ensuite en fonction des pays. Ça veut dire très concrètement revenir en 2010 au niveau d'émission de 1990.

Je signale en passant puisque de temps en temps il y a des rencontres internationales, il y en a eu une il y a quelques mois à Bonn avant l'été, je le dis en passant même si c'est un débat qu'il n'y a pas lieu de tenir ici, que les pays se sont engagés à ne pas recourir au nucléaire pour lutter contre l'effet de serre. Et on a vu aussi à Bonn comment les Etats-Unis avaient défié l'ensemble de la communauté internationale sur cette question de la lutte contre l'effet de serre.

Localement, c'est ce dont il est question, ce sur quoi on veut s'engager ici, la France est un petit peu en retard il faut le dire et c'est essentiellement les pays du Nord de l'Europe qui ont été moteur, les collectivités locales du Nord de l'Europe et en France c'est depuis quelques mois, quelques années seulement qu'on voit les villes en particulier même certaines régions s'engager dans cette démarche ; mais les bilans qui sont faits régulièrement depuis Rio et Kyoto montrent qu'on est très en retard sur les engagements que la communauté internationale avait pris.

Outre les éléments que vous trouverez dans le rapport, je voudrais juste insister sur deux points : les enjeux et la portée de cet Agenda 21.

Les enjeux sont de plusieurs natures. Le premier consiste à inscrire le développement durable dans les actions et dans les projets publics ou privés avec une rationalisation des coûts. C'est quelque chose qui doit nous amener à faire des économies. Le second enjeu, c'est de permettre la compréhension, l'appropriation du développement durable par les habitants et par l'ensemble des

acteurs. On ne fera pas un Agenda 21 dans les laboratoires de la Mairie, on le fera avec les gens ou il n'existera pas. Le troisième enjeu, c'est bien la participation citoyenne autour du développement durable et la construction de la ville de demain en ouvrant le champ des alternatives, en évitant les recettes toutes faites, en favorisant la créativité, c'est en cela un outil de cohésion sociale.

Le quatrième enjeu, c'est de renforcer l'identité et le rayonnement de Besançon ville verte, d'assurer son attractivité, sa dynamisation à travers l'image de ville verte qu'elle a déjà, c'est un atout considérable qu'on doit absolument exploiter à Besançon. Le cinquième enjeu est économique, touristique puisqu'à travers les activités qu'on peut développer autour du développement durable, c'est l'Université, ce sont les entreprises qui sont sollicitées pour faire émerger de nouvelles initiatives. Et puis enfin, parce qu'il ne faut jamais l'oublier, le développement durable ne peut pas se faire sans la recherche d'équité sociale.

Alors les trois objectifs qu'on se propose d'atteindre sont de nature assez différente. Le premier est de réaliser un document qu'on va appeler cadre, un programme d'actions qui va s'élaborer sur le moyen terme, deux à trois ans et qui va demander un travail patient de terrain avec tous les acteurs, qu'il faudra mettre en cohérence avec le niveau de l'agglomération et le niveau du pays d'ailleurs, donc un programme d'actions qui viendra en éclairage, en appui, voire en confrontation le cas échéant avec d'autres documents de programmation que vous connaissez, je pense au schéma directeur qui va lui-même se transformer en SCOT et à d'autres documents de planification.

Le deuxième niveau d'actions, c'est de pouvoir dès maintenant avec les orientations de l'Agenda 21, éclairer les dossiers qu'on a en main à traiter aujourd'hui et y compris de s'alimenter de ce qui se fait aujourd'hui. Je pense notamment au projet de Maison de Quartier de Velotte qui a été décidé par la précédente municipalité dont je ne faisais pas partie, qui a retenu la haute qualité environnementale comme l'un des critères, qui a retenu 9 items, je crois que c'est Michel ROIGNOT qui s'est occupé de ce dossier, eh bien ce projet va nous aider à construire l'Agenda 21. Donc on voit comment les choses vont pouvoir se faire de façon interactive, la réflexion va alimenter les projets et les projets vont permettre de construire l'Agenda 21.

Et puis enfin, et là ce sera la responsabilité un peu spécifique du responsable de l'Agenda 21 puisque les dossiers retomberont après dans chacune des délégations mais pour ce qui est de la partie je dirais sensibilisation, pédagogie, des actions en propre seront à mener au titre de l'Agenda 21 et c'est pour cela d'ailleurs qu'on a adjoint une deuxième partie à ce rapport qui est la participation de la Ville de Besançon aux Journées Mondiales de l'Alimentation, donc on va pouvoir illustrer très concrètement ce que veut dire Agenda 21.

Ce que nous vous proposons là, c'est de marquer officiellement l'entrée de Besançon dans ce processus par l'adhésion au Comité 21 qui est une association loi 1901 qui associe des collectivités locales, des industriels, des associatifs, des établissements publics et les médias, qui va nous appuyer, qui permet de mettre en place un réseau d'échanges qui apporte des informations, fait des propositions ou des recommandations. Donc ce que nous vous proposons, c'est d'adhérer à cette association et de valider l'engagement de la Ville de Besançon dans ce processus de construction de l'Agenda 21. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à M. POCHARD et à Mme DELEUZE, je vous informe donc qu'il y aura le vendredi 12 octobre de 17 à 19 heures une réunion d'information sur l'Agenda 21, ici dans la salle du Conseil Municipal.

M. Marcel POCHARD : Juste un petit mot Monsieur le Maire parce qu'il y a beaucoup de choses assez convaincantes dans le dossier que vous nous avez transmis et qui a été commenté avec beaucoup de conviction par Eric ALAUZET. Toute la problématique nous convient bien, beaucoup de manifestations proposées sont fort intéressantes, la venue de Jean-Marie PELT est vraiment un événement à Besançon et puis on ne peut pas évoquer le sommet de Rio, de Kyoto sans qu'immédiatement il y ait une adhésion assez spontanée. Cela dit il y a un mais et je le regrette infiniment. Ce mais ne tient pas à l'aspect un peu logomachique du rapport qui est souvent un peu redondant, ronflant avec un diagramme qui est difficile à comprendre, participation, précaution, transversalité, globalité, long terme, subsidiarité, je trouve qu'on a trop tendance à se nourrir de mots mais le problème n'est pas là. Il est dans le brouet final qui nous est servi par M. ALAUZET et qui paraît passablement orienté s'agissant des partenaires que vous associez à la Journée Mondiale de l'Alimentation.

Vous avez dit on ne fera pas l'Agenda dans les locaux de la Mairie, on ne fera pas l'Agenda 21 non plus uniquement avec les copains qui travaillent habituellement avec M. ALAUZET et là vous organisez des choses intéressantes à Besançon, en cuisine d'ailleurs, vous organisez ce déjeuner solidaire dans les cantines scolaires, tout cela est bien mais je vois qu'on n'a pas associé à ce mouvement les forces agricoles locales représentatives. Je voudrais savoir pourquoi on ne les voit pas là parce qu'après tout si on veut faire l'Agenda 21, on ne le fera pas avec une partie seulement des organisations. Vous allez peut-être me dire que vous leur avez demandé et qu'ils ont refusé mais dans ce cas-là c'est que vous ne vous débrouillez pas très bien pour arriver à susciter l'adhésion. Cette affaire c'est une affaire qui doit se faire collectivement et ma foi moi je regrette beaucoup quand je vois vos partenaires associés, j'en voudrais un peu plus.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'avais juste un petit commentaire à faire sur le calendrier. J'ai bien entendu les explications de M. ALAUZET, le dossier était relativement clair mais je regrette un peu que la réunion d'information soit 15 jours après le vote. On avait déjà eu le même problème en juin, on a voté l'Ilot Pasteur et on a eu le protocole le 18 septembre. Si on pouvait avoir les dossiers avant et voter après, ce serait bien.

M. Eric ALAUZET : Je crois qu'il y a une petite méprise Monsieur POCHARD. Je crois que si le rapport des Journées Mondiales de l'Alimentation est là, ce n'est pas parce que nous l'avons suscité. Il se trouve qu'il y a une initiative dans la ville en ce moment et on a saisi cette occasion pour illustrer ce que pouvait être l'Agenda 21 mais l'Agenda 21, et j'en profite pour répondre à Mme DELEUZE, on en a pour trois ans, donc pour la réunion on n'est pas à 15 jours près. Vous verrez qu'on aura souvent des échanges sur cette question-là. Même la plupart des Conseillers Municipaux de la majorité ne maîtrisent pas forcément complètement cette question, ça va prendre du temps pour que chacun se l'approprie. Quant aux partenaires, j'espère bien que toutes les forces vives de la ville seront dans le comité de pilotage et en particulier dans le Conseil Local Développement qu'on appellera peut-être Forum, on ne sait pas encore. Ce sera là que vous pourrez juger de l'ouverture dont on fera preuve. J'espère bien qu'il y aura les acteurs économiques de toutes sortes, que tout le monde y sera. Là si vous voulez les JMA c'est le petit bout de la lorgnette, donc surtout ne jugez pas sur cette action.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, juste un mot pour reprendre ce que disait Marcel POCHARD à savoir que si Eric ALAUZET développe son rapport avec beaucoup de conviction, je trouve en effet qu'il y a a priori dans les textes peu d'ouverture. Le développement durable, il aurait pu s'y référer parce que quand même ça fait partie des classiques régionaux. Eric ALAUZET nous assène une leçon comme si nous sortions d'un autre âge et les missionnaires, je ne veux pas dire les Ayatollahs, mais les missionnaires de l'écologie veulent absolument un peu comme la CGT dans les années 70, nous traîner...

M. LE MAIRE : Ne dérapez pas !

M. Jean ROSSELOT : Il y a eu tout simplement un colloque très important au début de 1997 à Arc-et-Senans où des sommités sont venues parler du développement durable dans la région et à Besançon. J'estime que la moindre des choses aurait été d'abord que ce rapport s'y réfère. Et le rapport de ce colloque a des conclusions très intéressantes qui dépassent par la qualité et par le nombre celles qui nous sont présentées ici. C'est la première des choses que je voulais dire.

La signification du concept de 21, je ne suis pas sûr du tout que ce soit XXI^{ème} Siècle. Il faut là aussi creuser un peu vos connaissances.

M. LE MAIRE : Nous, on en est sûr en tout cas.

M. Jean ROSSELOT : Je crois savoir au contraire que c'est l'initiative prise par 21 grandes entreprises dans les années 1994 de se liquer pour penser environnement qui est à l'origine...

M. LE MAIRE : Est-ce que vous pensez que c'est le fond du problème Monsieur ROSSELOT ?

M. Jean ROSSELOT : ...qui est à l'origine du concept d'Agenda 21. Non, mais à quoi sert cette redondance comme le soulignait Marcel POCHARD quant au plan national l'écotaxe fait long feu, quand on est le seul pays d'Europe qui ne sait pas organiser un compromis entre la productivité économique et la préservation de l'environnement, quand le bilan d'un Ministre de l'Environnement est aussi peu signifiant au bout de 4 ans, ça ne sert pas à grand chose. Il faut de la cohérence, vous l'avez dit. La première des cohérences aurait été de proposer cela Monsieur le Maire au Conseil de l'Agglomération. Est-ce qu'un sujet comme celui-là n'est pas de nature justement à entrer dans le cadre de 57 communes plutôt qu'une ? Il ne faut pas faire cavalier seul.

M. LE MAIRE : Mais, bien sûr.

M. Jean ROSSELOT : On va voir, on va espérer mais je pense qu'il fallait d'abord se référer au colloque existant, puis être beaucoup plus modeste quand on voit qu'au plan national finalement l'efficacité n'est pas très grande.

M. LE MAIRE : Quand je pense que le plus productiviste des ministres de l'agriculture devenu Président de la République se fait maintenant le chantre de l'écologie, effectivement là en matière de cohérence on pourrait aussi réfléchir. Mais on ne va pas lancer un débat politique, vous vous êtes largement tous exprimés par rapport à cela.

M. Eric ALAUZET : Je voulais insister sur un point à propos des Journées Mondiales de l'Alimentation pour bien pointer le rapport avec le développement durable. Il y a trois actions que l'on soutient, notamment la conférence de Jean-Marie PELT, c'est aussi pour montrer la transversalité puisque c'est moi qui porte cette affaire-là, Françoise FELLMANN porte l'action qui consiste, elle pourra en dire un mot, à proposer aux enfants des repas dans les cantines sous certaines conditions et puis Sébastien MAIRE au titre de la coopération décentralisée et des achats éthiques. Ce que je veux dire, c'est que ce jour-là on fait la promotion de certains produits alimentaires sous trois angles : sur la logique des circuits courts, ce qui veut dire qu'on produit localement et on consomme localement. Ça a l'intérêt que premièrement on a une traçabilité beaucoup plus facile des produits, il y a une relation de confiance qui peut s'établir avec le producteur et de là un contrôle également plus facile aussi, on évite les transports et là on est dans une problématique développement durable extrêmement importante. Il y a l'idée de promouvoir l'agriculture biologique et l'alimentation saine et le troisième point c'est effectivement d'agir à notre petite échelle contre les dérives de l'économie mondiale et essayer de proposer avec les pays pauvres des échanges équitables. C'est ce dossier-là que porte Sébastien MAIRE.

M. LE MAIRE : On va peut-être demander à Françoise FELLMANN de nous dire un mot.

Mme Françoise FELLMANN : Nous avons travaillé Eric ALAUZET et moi sur ce dossier. Un repas bio sera servi le 16 octobre lors de cette Journée Mondiale de l'Alimentation aux écoliers bisontins qui déjeunent dans les écoles. Le surcoût du repas en fait sera pris en charge par le budget de la restauration scolaire, c'est M. GROSSOT qui a géré et qui a organisé le menu. Je peux vous donner un petit peu le détail du menu si ça vous intéresse : tomate vinaigrette bio, c'est de la région, le boeuf bourguignon aussi bio c'est de la région, kinoa c'est une céréale des Andes, la tranche de comté préemballée on est obligé, c'est une production régionale c'est non bio, les pommes de Rioz, circuit court et du pain bio qui sera fabriqué à la boulangerie RAVACLEY rue de Pontarlier. Le rosé ? justement je vais y venir. Eventuellement nous avons pensé qu'il serait bien que les membres de la commission scolaire, je ne l'avais peut-être pas dit lors de notre réunion, aillent ce jour-là manger à la cantine.

M. LE MAIRE : Je tiens quand même à préciser une chose à M. ROSSELOT quand il parlait de l'Agglomération, c'est que les conseillers d'Agglomération, les élus de l'Agglomération membres de la commission de l'environnement sont invités ici le 12 octobre. Vous êtes rassuré ? A moitié ? De toute façon je crois que je ne vous rassurerai jamais totalement. Il faut bien que vous ayez quand même quelque chose à dire sans quoi ces conseils seraient très tristes. C'est bien que vous parliez tous, mais je rappelle qu'il reste encore 95 points à l'ordre du jour. Un certain nombre ici est habitué aux séances de nuit, moi cela ne me gêne pas mais je rappelle quand même qu'il serait bien que sur des dossiers comme cela chacun s'exprime : l'Adjoint, l'opposition, éventuellement le Maire mais qu'ensuite on passe. Enfin vous demandez la parole, je vous la donne. Christophe LIME en essayant de faire court car je crois que l'essentiel a été dit.

M. Christophe LIME : Je ferai très court. Je suis très favorable à l'Agenda 21. Simplement par rapport à l'intervention de l'Adjoint sur la politique énergétique, je pense que sur le respect des engagements de Kyoto on n'aura pas obligatoirement les mêmes orientations.

M. LE MAIRE : On verra à ce moment-là.

M. Sébastien MAIRE : Je crois qu'il n'y a pas de raison d'être inquiet au contraire. On voit que sur un dossier comme celui-là il y a une transversalité parfaite et c'est le principe de l'Agenda 21 justement que de défendre des dossiers dans les différentes délégations. Je voulais juste dire un petit mot sur la question du marché alimentaire et solidaire parce que c'est un événement quand même d'envergure nationale qui va se dérouler à Besançon le 13 octobre. Il sera relayé uniquement à Paris et à Lille et c'est un événement qui bénéficie du soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Education Nationale, du Ministère des Affaires Etrangères. Donc vous avez le descriptif dans le rapport, vous voyez qu'il y aura deux volets, un volet local sur justement les circuits courts et comment on associe les producteurs locaux, les agriculteurs locaux, Monsieur POCHARD, à ce genre de manifestation sur les questions d'alimentation biologique. Il y aura aussi les jardins de Cocagne par exemple qui seront partenaires.

Et puis le deuxième volet, un petit peu plus international, concerne la solidarité internationale sur le commerce équitable. Je ne vais pas revenir sur ce qu'est le commerce équitable puisque M. le Maire nous a demandé de faire court mais je crois que l'intérêt de cette journée c'est vraiment la pédagogie et la sensibilisation des Bisontins qui sont aussi des consommateurs sur le fait qu'on peut agir au niveau de la solidarité internationale au quotidien en faisant attention à nos achats et aux produits qu'on peut consommer. Ça a marché avec les OGM, ça peut très bien marcher aussi au niveau du respect des droits des salariés qui produisent les produits que nous consommons ici. Justement j'en aurais presque profité, puisque le sujet nous y amène, pour parler du voeu qui va être proposé par la majorité malheureusement à 2 heures du matin et j'ai un petit peu peur qu'on passe vite dessus donc je trouve cela dommage.

M. LE MAIRE : Il faut accélérer ici.

M. Sébastien MAIRE : Donc je vous en dis juste un petit mot...

M. LE MAIRE : Non, on respecte l'ordre du jour, le voeu sera examiné en son temps.

M. Sébastien MAIRE : Alors je ne parle pas de mon voeu mais je dis juste en conclusion que la Ville avec ces démarches, qu'il s'agisse des JMA, de l'Agenda 21, de son investissement futur dans la semaine de solidarité internationale s'ancre un petit peu plus, toujours plus dans le développement durable justement et qu'on est en plein dans : agir localement, penser globalement. Je crois que les critiques de l'opposition par rapport à cela laissent au moins entrevoir le fait que tout le monde était d'accord, qu'il fallait défendre le développement durable et puis que l'Agenda 21 est une très bonne chose.

M. LE MAIRE : On en est tous persuadés.

Mme Nicole WEINMAN : ...on aurait peut-être pu trouver plus court. Un plat franc-comtois, ça existe et dans le boeuf bourguignon il y a du vin, ce plat pour enfant me surprend. C'est du vin bio et du vin local qu'on va prendre pour le boeuf bourguignon ?

M. LE MAIRE : Peut-être du vin de Vuillafans ?

Mme Françoise PRESSE : Juste un mot pour rassurer M. ROSSELOT. L'Agenda 21 sera également étudié au niveau de l'Agglomération dans le cadre de la commission environnement et il sera repris ensuite par l'assemblée je l'espère avec un certain nombre de propositions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité d'engager le processus de réalisation d'un Agenda 21 à Besançon et d'adhérer au Comité 21,

- décide à l'unanimité, 12 Conseillers s'abstenant, de participer à la journée mondiale de l'Alimentation et d'apporter les aides technique et financière proposées ci-dessus.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.